

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2024 à 20 h 00

Convocation du 4 mars 2024

Séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Mme THIERRY Nathalie, Maire.

**Étaient Présents** : N. THIERRY, Maire, P. LOZOUET, 1<sup>er</sup> Adjoint F. VAUTIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, JJ. DEHAIS, 3<sup>e</sup> Adjoint, J-M DUCASTEL, D. HAVET, S. FRANÇOIS, S. TOURMENTE, J-M PATROUILLAUT, C. PÉTRÉL, C. PIGNÉ, et G. PICARD, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents-excusés** : A. DUBEC qui a donné pouvoir à N. THIERRY, C. ROHMER et E. MOREL conseillers municipaux

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, Ginette PICARD a été nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion 19 décembre 2023

## DELIBERATIONS

### 2024-01 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023	VOTE 2024
Anciens Combattants	250 €	250 €	500 €	500 €
FCNO	2 600 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Club des Aînés	600 €	600 €	1000 €	1000 €
Comité Jumelage	1 100 € (30 ans de l'association)	854 €	860 €	860 €
Coopérative Scolaire	Maternelle 47 élèves x 40 € = 1 880.00 € Elémentaire 78 élèves x 40 € = 3 120.00 € TOTAL : 5 000 €	Maternelle 52 élèves x 40 € = 2 080 € Elémentaire : 72 élèves x 40 € = 2 880 € TOTAL : 4 960 €	Maternelle 55 élèves x 42 € = 2310 € Elémentaire : 98 élèves x 42 € = 4116 € TOTAL : 6 426 €	Maternelle 52 élèves x 42 € = 2184 € Elémentaire : 101 élèves x 42 € = 4242 € TOTAL : 6 426 €
Foyer Culture et Loisirs	2 000 € (Fonctionnement) 1 100 € (Fête Jonquille) 1 100 €	2 000 € (Fonctionnement) 600 € (Fête de la Jonquille)	2 000 € (Fonctionnement) 600 € (Fête de la Jonquille)	2 000 € (Fonctionnement) 600 € (Fête de la Jonquille) 150 €

	(Clères d'été et concerts)	200 € (Journée Renaissance) 300 € (Spectacles de théâtre)	9000 € (Médiévales) 300 € (Modélisme) 400 € (Noël) 300 € (Spectacles de théâtre)	(Modélisme) 500 € (Noël) 300 € (Spectacles de théâtre) <b>TOTAL : 3550 €</b>
Les Irraïductibles				500 € (trail du 3 mars)
Atelier Clérois	450 €	450 €	450 €	450 €
Les Forts de Clères				300 € (Soutien trailwalker, actions ONG)
Le Godillot Clérois	250 €	250 €	250 €	400 €
Histoire et Patrimoine Haut Cailly	1 500 € (Installation de panneaux numériques dans la Commune)	1 700 € (Installation de panneaux numériques dans la Commune)	600 € (Édition recueil de nouvelles)	400 € (Soutien projet édition ouvrage)
Réserve	3 530 €	3 536 €	2 314 €	2 614 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** les montants mentionnés ci-dessus pour toutes les associations qui en ont fait la demande, pour l'année 2024
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Nathalie THIERRY, Maire, précise que certaines associations ne font pas de demande de subvention, à savoir : Esprit Danse, ARA VTT, Marche Nordique, Punch Club et JPATA

#### **2024-02 COTISATIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES :**

Nathalie THIERRY, Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion aux organismes désignés ci-après, pour l'année 2024 :

- ADM 76 pour un montant de 402.12 €
- Cardère
- CAUE 76 pour un montant de 167.16 €
- Maires Ruraux de Seine-Maritime pour un montant de 115,00 €
- Fondation du Patrimoine
- Association des Maires de France
- Conseil National Villes Villages Fleuris
- Association Pomologique de Haute Normandie pour un montant de 60 €
- La Vie Communale

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Nathalie THIERRY, Maire, à renouveler l'adhésion aux organismes cités ci-dessus et régler les cotisations correspondantes. Les dépenses seront prévues au budget primitif 2024.

**Le Conseil Municipal** charge Mme le Maire de de l'exécution de la présente délibération.

### **2024-03 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL pour la première tranche d'aménagement de l'espace de loisirs à savoir le parking de l'Espace Clara.

Le montant total (travaux, MOE et bureau de contrôle) est estimé à 440 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement de l'espace de loisirs à savoir le parking de l'Espace Clara pour un montant estimatif de 440 000 € HT,
- Sollicite le soutien financier de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2024-04 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime dans le cadre du contrat de territoire 2023-2027 pour l'aménagement de l'espace de loisirs.

Le montant total (travaux, MOE et bureau de contrôle) est estimé à 1 310 067 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer l'aménagement de l'espace de loisirs pour un montant estimatif de 1 310 067 € HT,
- Sollicite le soutien financier de la Région et du Département dans le cadre du contrat de territoire 2023-2027
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2024-05 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL pour la première phase de travaux de requalification du centre bourg (Rue Pierre Mauger, Avenue du Parc et Parking Mairie)

Le montant total (travaux, MOE et bureau de contrôle) est estimé à 564 615 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de requalification du centre bourg (Rue Pierre Mauger, Avenue du Parc et parking Mairie) pour un montant estimatif de 564 615 € HT,
- Sollicite le soutien financier de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2024-06 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime dans le cadre du contrat de territoire 2023-2027 pour la première phase de travaux de requalification du centre bourg (Rue Pierre Mauger, Avenue du Parc et Parking Mairie)

Le montant total (travaux, MOE et bureau de contrôle) est estimé à 564 615 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de requalification du centre bourg (Rue Pierre Mauger, Avenue du Parc et parking Mairie) pour un montant estimatif de 564 615 € HT,
- Sollicite le soutien financier de la Région et du Département dans le cadre du contrat de territoire 2023-2027
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **2024-07 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SÉCURISATION**

Nathalie THIERRY, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'État pour des travaux de voirie et de sécurisation (margelle de la Clérette, trottoirs Côte du Mont Blanc et Route de Fontaine le Bourg)

Le montant total (travaux et MOE) est estimé à 80 234 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer les travaux de voirie et de sécurisation (margelle de la Clérette, trottoirs Côte du Mont Blanc et Route de Fontaine le Bourg) pour un montant estimatif de 80 234 € HT,
- Sollicite le soutien financier de l'État au titre de la DETR et de la DSIL
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **2024-08 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACTION LOCALE : SECURISATION DES VOIES COMMUNALES**

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Locale (FAL) pour le programme de sécurisation des voies communales, à savoir :

- Margelle de la Clérette
- Trottoirs Côte du Mont Blanc
- Trottoirs Route de Fontaine le Bourg

Le montant total (travaux et MOE) est estimé à 80 234 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer les travaux de voirie et de sécurisation (margelle de la Clérette, trottoirs Côte du Mont Blanc et Route de Fontaine le Bourg) pour un montant estimatif de 80 234 € HT,
- Sollicite le soutien financier du Département au titre du Fonds d'Action Local
- Autorise Nathalie THIERRY, Maire, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- Souhaite inscrire ces projets au budget primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **2024-09 DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Nathalie THIERRY, Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une concertation du public a été effectuée du 6 février 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2024 selon les modalités suivantes :

- Par mail à l'adresse [urbanisme@mairie-cleres.fr](mailto:urbanisme@mairie-cleres.fr)
- Par courrier à l'adresse de la mairie
- En déposant la contribution directement à la mairie

Nathalie THIERRY, Maire, précise, qu'afin de veiller à la préservation du patrimoine et des paysages du territoire de la commune de Clères, il est décidé de recenser les zones en faveur de l'énergie solaire, uniquement sur les toitures et les espaces de stationnement, à savoir :

- Solaire thermique et photovoltaïque en toiture : sur l'ensemble de la commune
- Ombrières photovoltaïques : sur les espaces de stationnement comprenant des surfaces de plus de 500 m<sup>2</sup> (parking de la gare, parking de l'Avenue du Parc, parking de l'Espace Clara, parking des Oiseaux)

Nathalie THIERRY informe que pendant la durée de la concertation, un mail a été envoyé au secrétariat et un rendez-vous a été pris en mairie. Dans les deux cas, aucun avis n'a été formulé contre la proposition municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine Maritime ainsi qu'à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin
- Valide de principe l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

Nathalie THIERRY donne le bilan 2023 de Ciné Seine, elle nomme les communes adhérentes et signale une participation en hausse par rapport à 2022.

Elle rappelle la possibilité de faire une séance en plein air.

Elle remercie Pierre Lozouet pour l'aide fournie après les séances pour le rangement.

Pierre LOZOUET demande à être remplacé exceptionnellement le vendredi 22 mars. Christophe PIGNÉ se propose pour le faire.

Nathalie THIERRY remercie l'équipe des agents recenseurs menée par Sonia SCHUBEL coordinatrice du recensement. Suite aux éléments récoltés, la population de Clères est stagnante malgré la construction de 3 lotissements.

Nathalie THIERRY informe qu'une 1<sup>ère</sup> réunion se déroulera le 21 mars prochain à 16h30 en mairie de Clères concernant le PLUi 51.

Jean-Michel PATROUILLAULT demande le nombre d'hectares constructibles restant sur Clères.

Nathalie THIERRY informe que la convention passée avec Christophe PLAQUEVENT concernant la destruction des nids primaires de frelons asiatiques sera renouvelée pour 2024. Elle rappelle que Monsieur Plaquevent intervient bénévolement. Il est signalé que la commune de Clères devra investir dans quelques pièges.

Nathalie THIERRY informe que 3 départs ont eu lieu à la Maison de Santé. La psychomotricienne a été remplacée, la psychologue est remplacée par une diététicienne et l'orthophoniste n'est pas remplacée ; un local est donc disponible.

Les kinésithérapeutes invitent les membres du conseil municipal à l'inauguration de leur local rénové le lundi 25 mars 2024 à 19h30.

Nathalie THIERRY informe qu'une déambulation contée se déroulera à l'Espace Naturel du Friquet le dimanche 2 juin 2024 à 10h par Les Contes de Manpa

Nathalie THIERRY rappelle le repas de Printemps qui se déroulera le 16 mars prochain. 124 convives seront présents.

Jean-Michel PATROUILLAULT informe qu'une animation cueillette puis cuisine de la récolte se déroulera le samedi 11 mai 2024 à l'Espace Naturel du Friquet et qu'un atelier réparation aura lieu le 8 juin 2024 à la salle 90 du Quai des Sports

Nathalie THIERRY informe que l'installation de la fibre a débuté sur les bâtiments communaux. A ce jour, sont raccordés la mairie, le Quai des Sports et l'école.

Jean-Jacques Dehais signale un problème de connexion au vestiaire de football.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Christophe PIGNÉ** fait un point sur l'organisation de la course de caisses à savon. Une réunion se tiendra le 23 mars prochain à 14h00. Il précise que la SNCF ne voit pas d'inconvénient à la fermeture de la rue Hippolyte Lemarchand et donc à l'accès en voiture à la gare, seul un accès piéton suffit. Une convention a été signée avec le Département pour le prêt de deux demi-arches. Le nombre de caisses à savon sera limité à 50.

**Sandrine TOURMENTE** signale de nouveau des problèmes d'ouverture de la porte d'entrée, et demande qu'un détecteur de présence soit installé dans sa salle d'attente (bouton d'allumage se trouvant au rez-de-chaussée derrière la banque).

→ Nathalie THIERRY demande à Christophe PIGNÉ de prendre contact avec l'architecte afin de lister tous les problèmes.

**Sandrine TOURMENTE** demande comment faire une demande de bac jaune.

→ Nathalie THIERRY précise que la communauté de communes est en charge du ramassage des ordures ménagères et actuellement un problème d'approvisionnement de bacs subsiste et sera certainement réglé au 2<sup>ème</sup> semestre 2024

**Dominique HAVET :**

- Demande où en est le projet avec la Maison Farcy

→ Nathalie THIERRY répond que le CAUE a fait une note de cadrage et qu'un bailleur a été sollicité. Il n'y a rien de concret à ce jour.

- Demande le devenir du bâtiment de l'ex office de tourisme

→ Nathalie THIERRY informe que la bâtisse appartient au Département

- Demande ce que le Maire et les adjoints peuvent faire en cas de problème de ruissellement des eaux pluviales chez un voisin, ce qui inonde une partie de la construction.

→ Nathalie THIERRY répond que ce n'est pas du pouvoir du maire, qu'une conciliation a été faite et n'a pas été concluante. Dorénavant, les parties peuvent consulter un avocat.

**Jean-Marie DUCASTEL** remercie Jean-Michel PATROUILLAULT pour l'organisation de l'atelier greffage samedi 9 mars à l'Espace Naturel du Friquet. Une vingtaine de personnes étaient présentes mais peu de Clérois.

**Nathalie THIERRY :**

- Après un tour de table, la prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le lundi 8 avril 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 25